

Ministry of Education
Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2



2019: SB04

DESTINATAIRES : Surintendants et surintendantes des affaires scolaires
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires (conseils isolés)

EXPÉDITEURS : Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Claudine Munroe
Directrice
Direction de l'éducation de l'enfance en difficulté et de la
réussite pour tous

DATE : **Le 5 avril 2019**

OBJET : Mesures de soutien pour les élèves atteints de troubles
du spectre de l'autisme – Admissibilité, financement et
exigences en matière de rapports financiers

Pour donner suite à la note de service 2019:B07 intitulée *Mesures de soutien pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA)*, la présente note de service contient des renseignements supplémentaires sur le financement et la production de rapports visant à appuyer le déploiement de ces mesures dans les conseils scolaires pour le reste de l'année scolaire 2018-2019.

Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2018-2019

Du financement supplémentaire sera offert dans le cadre des trois volets suivants des SBE :

1. Financement des inscriptions continues après le 31 mars 2019 (report de la date de calcul des effectifs)

Le Ministère met en place un processus de financement à n'effectuer qu'une fois pour les élèves admissibles qui ont bénéficié du Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA) et qui intégreront le système d'éducation financé par les fonds publics pour la première fois après le 31 mars 2019. Dans le cadre de ce nouveau processus, qui vise uniquement ces élèves, les conseils scolaires pourront bénéficier d'un financement équivalent à la somme moyenne par élève qui leur a été versée en 2018-2019, et ce, pour chaque élève admissible qui s'inscrira entre le 1^{er} avril 2019 et la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Le financement correspondra au montant le moins élevé entre :

1. le nombre d'élèves admissibles inscrits multiplié par la somme moyenne par élève versée au conseil scolaire (telle que déclarée dans les prévisions budgétaires révisées de 2018-2019);
2. les coûts supplémentaires réels que le conseil scolaire devra assumer afin de soutenir ces élèves pour le reste de l'année scolaire 2018-2019.

2. Report de la date limite de dépôt de demandes au titre du volet Incidence spéciale (VIS)

Les conseils scolaires pourront soumettre des demandes au titre du VIS pour les élèves atteints de TSA admissibles, conformément aux critères établis dans la présente note de service. Les demandes doivent respecter les lignes directrices sur le VIS de 2018-2019. La date limite de dépôt des demandes pour ces élèves sera reportée au 30 septembre 2019, tandis que le processus d'approbation demeure inchangé. Le formulaire *Niveau de soutien selon l'horaire du personnel* sera exigé pour confirmer que le personnel de soutien nécessaire est en place pour l'année scolaire 2018-2019.

3. Report de la date limite de dépôt de demandes au titre du volet Équipement personnalisé (VEP)

Les conseils scolaires pourront soumettre des demandes au titre du VEP pour les élèves atteints de TSA admissibles, conformément aux critères établis dans la présente note de service. Les demandes doivent respecter les lignes directrices sur le VEP de 2018-2019. La date limite de dépôt des demandes pour ces élèves sera reportée au 30 septembre 2019, tandis que le processus d'approbation demeure inchangé. Les demandes doivent être accompagnées de preuves d'achats effectués au titre du VEP au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Critères d'admissibilité

Pour être admissibles aux SBE supplémentaires, les élèves doivent bénéficier des services du POSA en date du 31 mars 2019 et être nouvellement inscrits à un conseil scolaire entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2019.

Les conseils scolaires doivent consigner le nom du fournisseur de services du POSA et le conserver en cas de vérification.

Rapports et comptes à rendre

Pour aider les conseils scolaires à calculer les fonds supplémentaires, nous avons créé un modèle Excel. Il se trouve dans le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE), dans le dossier **Documents à l'appui** de la rubrique **Tous les conseils**. D'ici le 30 septembre 2019, les conseils scolaires doivent soumettre au Ministère une version électronique du document Excel et une version papier, signée par le cadre supérieur de l'administration des affaires. Il faut envoyer le tout à l'adresse reporting.entity@ontario.ca, en nommant l'objet de votre courriel et votre fichier comme suit : « Soutien aux élèves atteints de TSA – <numéro du conseil (à deux chiffres)> <nom du conseil> » (par exemple : « Soutien aux élèves atteints de TSA – 12 Toronto District School Board »).

Le Ministère peut vérifier le nombre d'élèves ou les dépenses supplémentaires qui figurent dans le document. Pour être admissibles, les conseils scolaires doivent avoir consigné le nom du fournisseur de services du POSA. Ils doivent aussi être en mesure de justifier les dépenses supplémentaires.

Les SBE seront versées aux conseils scolaires en novembre 2019 sous la forme de paiements de transfert. Les conseils scolaires doivent déclarer les comptes débiteurs du Ministère et les dépenses réelles dans leurs états financiers de 2018-2019.

Voici les personnes à qui s'adresser en cas de question :

Sujet	Nom	Courriel	Téléphone
Financement des inscriptions	Kiersten Lee	kiersten.lee@ontario.ca	437 216-5925
	Elizabeth Sinasac	elizabeth.sinasac@ontario.ca	437 216-5796
	Andrew Yang	andrew.yang@ontario.ca	416 937-3767
Allocation VIS et VEP	Tony Dias	Tony.Dias@ontario.ca	647 242-6436
	An Tran-Vo	An.Tran-Vo@ontario.ca	647 289-5657

AVIS

Une partie des propositions et des éléments décrits dans la présente note de service ne prendront effet que si des règlements en ce sens sont établis par la ministre de l'Éducation ou la lieutenante-gouverneure en conseil en vertu de la *Loi sur l'éducation*, ce qui n'a pas encore été fait. Le contenu de la présente note est donc conditionnel à l'adoption de règlements de cet ordre.

Original signé par

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et
de la responsabilité financières

Claudine Munroe
Directrice
Direction de l'éducation de l'enfance
en difficulté et de la réussite pour tous

c. c. Directions de l'éducation